

# Maisoncelle Tuilerie

## Séance du 11 avril 2024 n° 2024/04/2

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.*

**Présents** : Messieurs DERIVRY Emmanuel, COCAGNE Terry et LEVOIR Gérard

Mesdames CRAMET Armance, ENQUEBECQ Sandrine,  
GENIN Dominique et GILQUIN Sandra

**Absents excusés** : Monsieur BAUDOIN Valentin représenté par Madame GENIN Dominique et Madame COPPIN Peggy

**Secrétaire de séance** : Madame ENQUEBECQ Sandrine

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2024**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2024 été approuvé à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **1 – VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les demandes de subvention des Associations :

**ADMR** **100 €**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**AMICALE DE SAPEURS POMPIERS  
DE MAISONCELLE TUILERIE** **540 €**

Pour : 1

Contre : 5

Abstention : 2

**LA COOPERATIVE SCOLAIRE** **700 €**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

<b>FSE DU COLLEGE DE FROISSY</b>	<b>200 €</b>
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>ASSOCIATION DES CALVAIRES</b>	<b>30 €</b>
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>AMICALE DES POMPIERS DE NOYERS SAINT MARTIN</b>	<b>100 €</b>
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>200 €</b>
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>BOUC ATHLETIC CLUB</b>	<b>50 €</b>
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>LES Z'AMIS CHAMPETRES</b>	<b>1 200 €</b>
Pour : 5	
Contre : 0	
Abstention : 3	
<b>ASSOCIATION ALPHA MA</b>	<b>0 €</b>
Pour : 0	
Contre : 8	
Abstention : 0	
<b>AFR</b>	<b>3 500 €</b>
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro  
2024/04/2/01

## **2 - VOTE DU BUDGET 2024**

Le budget primitif 2024 se présentant ainsi ;

Une section de fonctionnement d'un montant de : **1 121 433 €**

Une section d'investissement d'un montant de : **337 900 €**

Soit un total de **1 459 333 €uros** inscrit au Budget Primitif 2024.

Constatant que le Budget Primitif est parfaitement équilibré tant en dépenses qu'en recettes au niveau des deux sections,

**Le Conseil Municipal, VOTE à l'UNANIMITÉ le budget Primitif 2024 ainsi présenté.**

**Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/2/02**

### **3 – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS AU SE 60**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ont sollicité par délibération leur adhésion au Syndicat du SE 60 pour bénéficier de son expertise et de ses compétences en matière de travaux sur l'éclairage public.

L'adhésion de la Communauté de Communes ne changeant en rien la situation de notre Commune, le SE 60 demande l'accord de la majorité qualifiée de l'ensemble des membres du syndicat.

Lors de la réunion du Comité Syndical du 28 février 2024, le Syndicat d'Energie de l'Oise a délibéré pour accepter ces adhésions.

Il nous est demandé de délibérer aussi pour cette adhésion.

Le Conseil Municipal après 4 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, ne donne pas un avis favorable à cette adhésion.

**Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/2/03**

### **4 – RENOVATION DES PUIITS DE LA RUE PRINCIPALE**

Monsieur le Maire présente deux devis pour la rénovation des puits de la rue Principal :

- S.A.R.L. LA MAISONCELL'OISE pour un montant de 2680.00 € H.T.
- COURMONTAGNE Frédéric pour un montant de 2 551.20 €
- 

Le Conseil Municipal décide par 7 pour et 1 abstention de retenir le devis de Monsieur COURMONTAGNE Frédéric et autorise Monsieur le Maire à le signer

**Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/2/04**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Les demandes de participations, subventions pour des voyages ou sorties scolaires, pour les enfants de la Commune, doivent être étudiées durant toute l'année, à chaque demande ponctuelle et non lors des accords de subvention aux associations.

Mme GENIN demande à ce que les allées du Cimetière soient refaites en mettant de la bâche et de nouveaux gravillons pour éviter que les mauvaises herbes repoussent. Un devis va être demandé.

L'organisation du 8 mai 2024 se fera comme l'année dernière. RDV à 11 h suivi d'un vin d'honneur.

Séance levée à 20H25.